



Madame MOALIC, Directrice académique des services  
de l'éducation nationale du Finistère  
Direction des services départementaux du Finistère  
Division 1<sup>er</sup> degré  
1 bd du Finistère – CS 45 033  
29 558 QUIMPER cedex 9

s/c de Monsieur TROBO, IEN de Brest Nord

Milizac-Guipronvel, le 27 janvier 2026

*Aff. suivie par :*  
Le directeur général des services – Paul CROGUENNEC  
[mairie@milizac-guipronvel.bzh](mailto:mairie@milizac-guipronvel.bzh) - 02 98 07 23 18

**Objet:** menace de fermeture d'une classe

Madame la Directrice Académique,

Nous avons pris connaissance de votre projet de fermeture d'un poste à l'école Marcel Aymé en monolingue.

Cette perspective mérite sans doute que nous portions à votre connaissance des éléments de nature à reconstruire, au moins à court terme, l'opportunité de cette mesure.

1) En ce qui concerne la prise en compte des besoins éducatifs particuliers

L'école Marcel Aymé accueille 14 élèves qui font l'objet d'une notification MDPH dont deux enfants polyhandicapés. Certains d'entre eux ont des troubles du comportement très envahissants. Cette situation devrait s'amplifier car quatre autres enfants sont en attente d'une notification.

A la fois pour ces élèves et pour leurs camarades, il est important de disposer d'une classe avec des effectifs relativement restreints afin qu'ils puissent chacun bénéficier d'un réel accompagnement adapté. La direction de l'école pourra vous communiquer au besoin une présentation détaillée de ces situations sous l'angle médical et pédagogique. Car la simulation de répartition pédagogique en cas de fermeture interroge.

La filière monolingue compte actuellement 187 élèves. 27 CM2 devraient passer au collège. D'où 160 élèves à répartir sur 8 classes, soit une moyenne de 20 élèves/classe permettant d'assurer une qualité d'enseignement satisfaisante.

En prenant en compte cette menace de fermeture, l'équipe pédagogique a tenté de simuler une répartition en 7 classes :

TPS-PS-MS : ? + 14 + 8 = ? TPS + 22 = ?

GS-CP : 8+16

CE1 : 26

CE2 : 22

CM1 : 24

CM1-CM2 : 8+8 = 16

CM2 : 26

Total : 160 élèves, soit 22,85 élèves/classe

Dans cette simulation, l'accueil des très petites sections de maternelle serait compliqué, ceci alors même que les conditions d'accueil peuvent conditionner le choix de scolariser un enfant à l'école publique ou ailleurs. Or, il est essentiel de pouvoir accueillir les TPS à l'école publique dans des conditions normales, faute de quoi ils s'orienteront durablement vers d'autres établissements avec un risque de déséquilibre au plan communal (ex : saturation des capacités d'accueil de l'enseignement sous contrat d'un côté et fermeture de classes publiques de l'autre).

Une autre simulation pourrait éventuellement être travaillée pour répondre à cet objectif, mais elle poserait d'autres difficultés tenant à l'hétérogénéité du niveau des élèves (ex : difficulté d'apprentissage de la lecture ; de procéder à des décloisonnements ...).

La capacité d'accueil des enfants porteurs de handicaps, notamment en cas d'aléas (ex : arrêt maladie avec remplacement tardif), serait malmenée. C'est pourtant le devoir de l'école de la République de réunir les conditions d'un accueil qui ne soit jamais maltraitant, faute de moyens.

## 2) La prise en compte de l'Indice de Position Sociale pour une égalité des chances

Nous constatons que l'Indice de Position Sociale de l'école primaire Marcel Aymé est de 107,2.

Ce qui place cet établissement en 10<sup>ème</sup> position sur 23 écoles de la circonscription de Brest Nord.

Par définition, 9 écoles accueillent donc sur ce périmètre des groupes d'élèves issus majoritairement de milieux sociaux plus favorisés que les élèves de l'école Marcel Aymé <https://data.education.gouv.fr/>.

Les élèves de ces 9 autres établissements de Brest Nord disposent donc, au vu de ce critère, de davantage de ressources familiales pour progresser. Si nous voulons lutter ensemble contre la reproduction des inégalités, il nous semble que cette donnée méritera d'être prise en compte si vous choisissez, le cas échéant, un lieu de fermeture.

### 3) Croissance démographique

Le document ci-joint présente les projets actuels en matière d'urbanisme avec l'arrivée induite de nouvelles familles. Ici, nous estimons que la diminution des effectifs est donc conjoncturelle et transitoire.

### 4) L'attractivité globale de l'école Marcel Aymé

En ce qui nous concerne, pour renforcer l'attractivité de l'école publique, outre l'investissement d'1,65 M d'€ dans l'opération extension-jonction entre l'école et la maison de l'enfance et la création d'un espace-jeunes, nous actionnons en faveur de la jeunesse tous les leviers de cohésion sociale à notre disposition : TAP dès l'année d'amorçage en 2013, PEdT et plan mercredi, espace de vie sociale avec la CAF ...

Car notre commune rurale attractive peut aussi être exposée aux réalités plus sombres que connaissent certaines communes (péri)urbaines, comme en témoigne l'incendie volontaire qui a ravagé la maison de l'enfance le 4 juillet 2017. Une maison de l'enfance que nous avons su reconstruire en neuf mois, de l'obtention du permis de construire (11/2017) à la réception des travaux (08/2018).

Jean de La Fontaine a écrit « *Aide-toi, le ciel t'aidera* ». Ici, l'Etat et ses représentants préfectoraux nous expriment leur réel soutien à travers notamment l'augmentation progressive de la dotation nationale de péréquation, la dotation de solidarité rurale, les incitations à la commune nouvelle ou l'accompagnement de nombreux projets (ex : le Fonds vert obtenu en 2024 pour la rénovation thermique de l'école Marcel Aymé).

La commune porte ainsi un ambitieux programme de travaux de rénovation thermique et de développement d'énergie renouvelable pour cette école (voir note explicative -version décembre 2025 ci-jointe). Alors que l'Etat investi dans la rénovation de cette école, en soutien à la commune, une fermeture de classe serait un signal contradictoire ...

La mobilisation des membres de la communauté éducative se renforce également pour améliorer l'accompagnement des élèves/enfants tout au long de la journée (ex : meilleure coordination entre temps scolaire et temps périscolaire) ou à travers la gestion partenariale d'évènements (ex : expositions sur la lutte contre les « infox » ; sur le Petit Chaperon Rouge et le cyber harcèlement, sur le thème du Japon, sur l'handisports ...). Une dynamique qu'il convient de soutenir aujourd'hui pour endiguer l'érosion temporaire des effectifs.

Un gel d'une année de la mesure annoncée de fermeture permettrait d'observer l'évolution avant toute décision. Nous ne nions pas vos contraintes administratives. Cependant, dans un monde en perpétuelle mutation, l'école publique reste l'atout dont nous avons besoin ici pour l'inclusion et l'éducation de tous.

Si votre agenda vous le permet, nous sommes prêts à vous ouvrir la porte de notre école et celles de la commune pour vous faire partager sa dynamique de progrès.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de toute notre considération.

LE MAIRE,  
Bernard QUILLEVERE



Copie :

- *M. TROBO, IEN*
- *APE Marcel Aymé*
- *M. le Directeur de l'école Marcel Aymé*
- *Mme la DDEN*
- *Mme l'Adjointe déléguée à l'enfance-jeunesse*



## IPS des écoles de la circonscription

École	IPS	Secteur	Commune	Circonscription	UAI
Ecole primaire privée Notre-Dame de Lourdes	129.2	Privé	Bohars	Brest Nord	02912482
Ecole primaire privée Sainte Thérèse	125.6	Privé	Guilers	Brest Nord	02912508
Ecole primaire publique de Bohars	123.1	Public	Bohars	Brest Nord	0290821K
Ecole primaire publique Kerinou	118.3	Public	Brest	Brest Nord	0291156T
Ecole primaire privée Saint Laurent	117.6	Privé	Brest	Brest Nord	0291244V
Ecole primaire privée Saint Joseph - Notre-Dame	115.9	Privé	Milizac-Guipronvel	Brest Nord	0292114R
Ecole primaire publique Pauline Kergomard	111.3	Public	Guilers	Brest Nord	0291796V
Ecole élémentaire publique Chateaubriand	110.3	Public	Guilers	Brest Nord	0290822L
Ecole primaire privée Kermaria	107.7	Privé	Brest	Brest Nord	0291243U
<b>Ecole primaire publique Marcel Aymé</b>	<b>107.2</b>	<b>Public</b>	<b>Milizac-Guipronvel</b>	<b>Brest Nord</b>	<b>02918028</b>
Ecole élémentaire privée La Croix Rouge	104.7	Privé	Brest	Brest Nord	0291242T
Ecole primaire privée du Dauphiné	98.0	Privé	Brest	Brest Nord	0292113P
Ecole primaire publique Jean Rostand	97.3	Public	Brest	Brest Nord	02920695
Ecole primaire publique Kerichen	96.3	Public	Brest	Brest Nord	0291987C
Ecole primaire privée Saint Yves	94.0	Privé	Brest	Brest Nord	0291247Y
Ecole primaire publique Langevin - Freinet	93.3	Public	Brest	Brest Nord	0290819M
Ecole primaire publique Kerhallet	85.5	Public	Brest	Brest Nord	0290893M
Ecole primaire publique Ferdinand Buisson	80.9	Public	Brest	Brest Nord	0292112M
Ecole primaire publique Auguste Dupouy	76.8	Public	Brest	Brest Nord	02920695
Ecole primaire publique Lucie et Raymond Aubrac	74.8	Public	Brest	Brest Nord	0291115E
Ecole primaire publique Paul Dukas	73.9	Public	Brest	Brest Nord	0291211J
Ecole primaire publique Quizac	72.9	Public	Brest	Brest Nord	0291670H
Ecole primaire publique Pen ar Streat	68.6	Public	Brest	Brest Nord	0291551D



**Rénovation thermique et développement d'énergies renouvelables**  
**Ecole Marcel Aymé - Maison de l'enfance Ti Ar Vugale**

**Note de présentation du projet au 8/12/25**



**Localisation/périmètre du projet/présentation générale de l'équipement**



L'ensemble école-maison de l'enfance comprend :

- l'école Marcel Aymé, sur 2 797 m<sup>2</sup>, accueille 295 élèves (filières bilingue et monolingue) ;
- la maison de l'enfance Ti ar Vugale, sur 938 m<sup>2</sup>, gérée par l'association d'éducation populaire Léo Lagrange Animation dans le cadre d'un contrat de concession de service public attribué le 6/10/25 pour la période 2026-29.

L'école et la maison de l'enfance sont réunis afin :

- d'optimiser l'usage des locaux en les mutualisant (restaurant scolaire utilisé par l'école mais aussi le centre de loisirs, idem pour les salles de sieste, la salle de motricité ...) ;
- de favoriser la bonne articulation entre temps scolaire et temps périscolaire au bénéfice des enfants ;

**CARBONE SCOL'ÈRE**

carbone  
**SCOL'ÈRE**  
 France

Ce programme d'éducation à l'environnement est proposé depuis 2021 par l'association Léo Lagrange en partenariat avec la Coop FA, basée au Québec. Il bénéficie du soutien de l'ADEME, du Ministère de la transition écologique et de l'Unesco.

En 2022

19 SESSIONS  
 18 classes ayant suivi  
 5 ateliers

627 ÉLÈVES  
 2269 DÉFIS RÉALISÉS

Les publics

La majorité partie des interventions auprès des jeunes est réalisée en externe, auprès des collèges. La majorité partie des formations sur le dispositif, quant à elles, est réalisée en interne.

978 QUIZZ COMPLÉTÉS  
 SUR LE PORTAL WEB

377 742 KG DE CO<sub>2</sub> ÉVITÉS



## Présentation générale du contexte énergétique communal

Les efforts combinés dans le cadre du plan de sobriété énergétique communal, adopté officiellement le 5/12/2022, produisent des effets puisqu'entre 2022 et 2023, nous sommes parvenus à diminuer de 20% nos consommations, notamment par le respect des écogestes.

La remise en service d'équipements en 2024 (ex : salle G. Magueur rénovée) limite les comparaisons entre 2023 et 2024.



Plan communal de sobriété énergétique  
Ecole Marcel Aymé & Maison de l'enfance Ti ar Vugale

Dans cet équipement, diverses mesures sont à l'œuvre pour limiter les consommations énergétiques. Aidez-nous à atteindre cet objectif écologique et financier ! Fermons les portes et les fenêtres, la ventilation assure le renouvellement de l'air dans le respect du protocole sanitaire. Eteignons les lumières inutiles, mettons en veille et éteignons les matériels informatiques ! En votre absence, la température est réduite.

### Mobilisation



Former et informer les agents et nommer  
un référent à l'assistance à la personne



### Éclairage

ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE



### Saison

REDUIRE LA SAISON DE CHAUFFE DES BÂTIMENTS

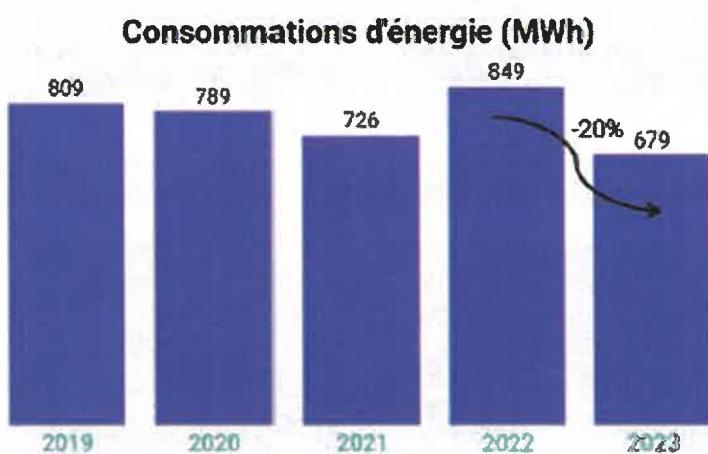


### Régulation

VERIFIER LES SYSTÈMES DE RÉGULATION DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUFFÉE



INTERDIRE L'USAGE D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



### Dépenses (k€)



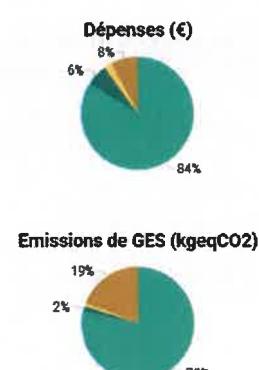
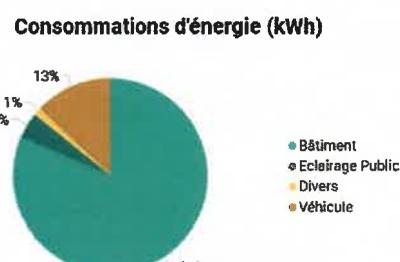
### Emissions de GES (teqCO2)



Évolutions sur la dernière année	
EvolutionConsoEnergie	-20 %
EvolutionCoutEnergie	+128 %
EvolutionEmission	-19 %

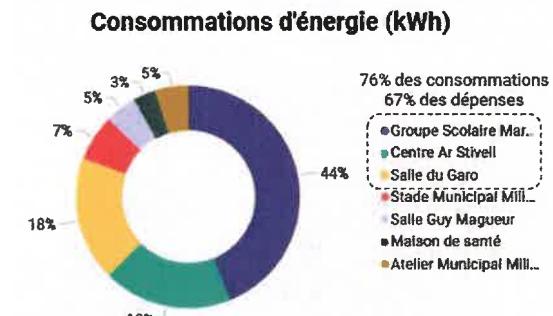
Le bilan énergétique de l'association Ener'gence, l'agence Energie-Climat du pays de Brest, pour 2024 montre que les bâtiments représentent encore 81 % des consommations énergétiques de la commune. Parmi ces bâtiments, le groupement école publique-maison de l'enfance est le principal bâtiment consommateur d'énergie, avec un total de 44%.

### Répartition par secteur en 2024

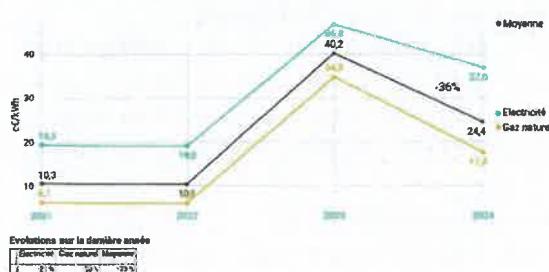


### Répartition par bâtiment en 2024

### Consommations d'énergie (kWh)

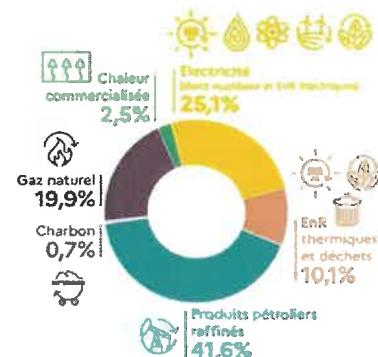


## 02 Prix des énergies ► payé par la commune



Du fait des prix du marché du SDEF, l'énergie représente toujours une part importante de nos charges de fonctionnement, soit 7,3 % du total de nos charges avec 282 416 €. La réduction de notre impact sur l'environnement doit également être poursuivi.

La **maîtrise des consommations et des coûts en énergie** devra donc passer par la mise en œuvre d'un programme de travaux en priorité sur l'école-maison de l'enfance.



Les objectifs de ce programme de travaux visent à :

- conduire une rénovation thermique permettant d'obtenir un réel gain énergétique dans une logique à la fois d'efficacité énergétique et de confort thermique pour les usagers ainsi qu'une meilleure préservation du bâtiment ;
- développer des énergies renouvelables pour l'autoconsommation collective dans une logique de responsabilité écologique et de contribution locale au rééquilibrage du mix énergétique français, en particulier dans la production d'électricité.

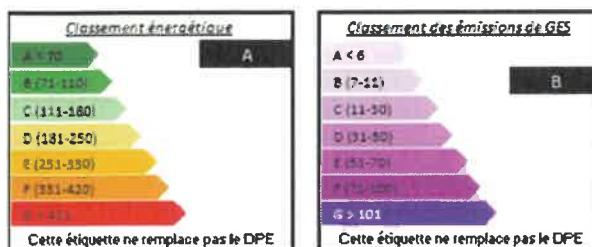
En l'état des études conduites avec le concours du bureau d'études Green Eco Habitat, notre programme de travaux correspond à la variante V2 de l'audit énergétique du 1<sup>er</sup> décembre 2023 :

- une optimisation du chauffage par la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée permettant de coupler de manière fine les plages horaires de chauffage/ventilation/éclairage avec les horaires d'occupation de chaque local, qu'il soit mutualisé ou non entre l'école et la maison de l'enfance (ex : chauffer certains locaux de la maison de l'enfance le mercredi où fonctionne le centre de loisirs, mais pas les classes de l'école en lien avec le système de contrôle d'accès) ;
- une rénovation de certains secteurs anciens et/ou des éléments de structures présentant des retours sur investissements majeurs (ex : le coût de réfection est mis en relation avec le coût des déperditions afin de limiter les consommations énergétiques et donc les factures). Soit principalement : étanchéité de la toiture et des murs par l'extérieur, faux-plafonds, remplacement des menuiseries extérieures, relamping LED du site ;
- une intégration de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation collective ;
- une amélioration de l'acoustique du restaurant scolaire et/ou de certains locaux (réfection de sols en flotex).

D'après les simulations du rapport d'audit énergétique du 01/12/2023, nous devrions obtenir un **gain énergétique par rapport à l'état initial de 62,59 % et un gain de GES de 19,05 %**. Rappelons que le Fonds vert préconise d'atteindre « au moins 30% d'économies d'énergie par rapport à la situation d'avant-projet ainsi qu'une réduction significative des émissions de GES. » (p3 du Cahier d'accompagnement). Soit une confirmation de l'ambition du projet au plan environnemental.

### Gain énergétique, suivant le calcul réglementaire RTHCex

Ratio énergie primaire (Sréf)	Consommation GES (Sréf)
21,2 kWhep/m <sup>2</sup> /an	6,1 kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an
<b>Gain par rapport à l'état initial</b>	<b>Gain par rapport à l'état initial</b>
62,59%	19,05%



Comme pour les autres bâtiments rénovés, notre démarche comprend également l'approvisionnement futur de l'école et de la maison de l'enfance en **biogaz**.

Ce choix constitue un soutien indirect à la **diversification de l'agriculture locale** (méthanisateur du GAEC Avel Energie à Milzac)

## L'état d'avancement du projet

Nous conduisons les travaux de rénovation thermique de l'école et de la maison de l'enfance en 2 phases :

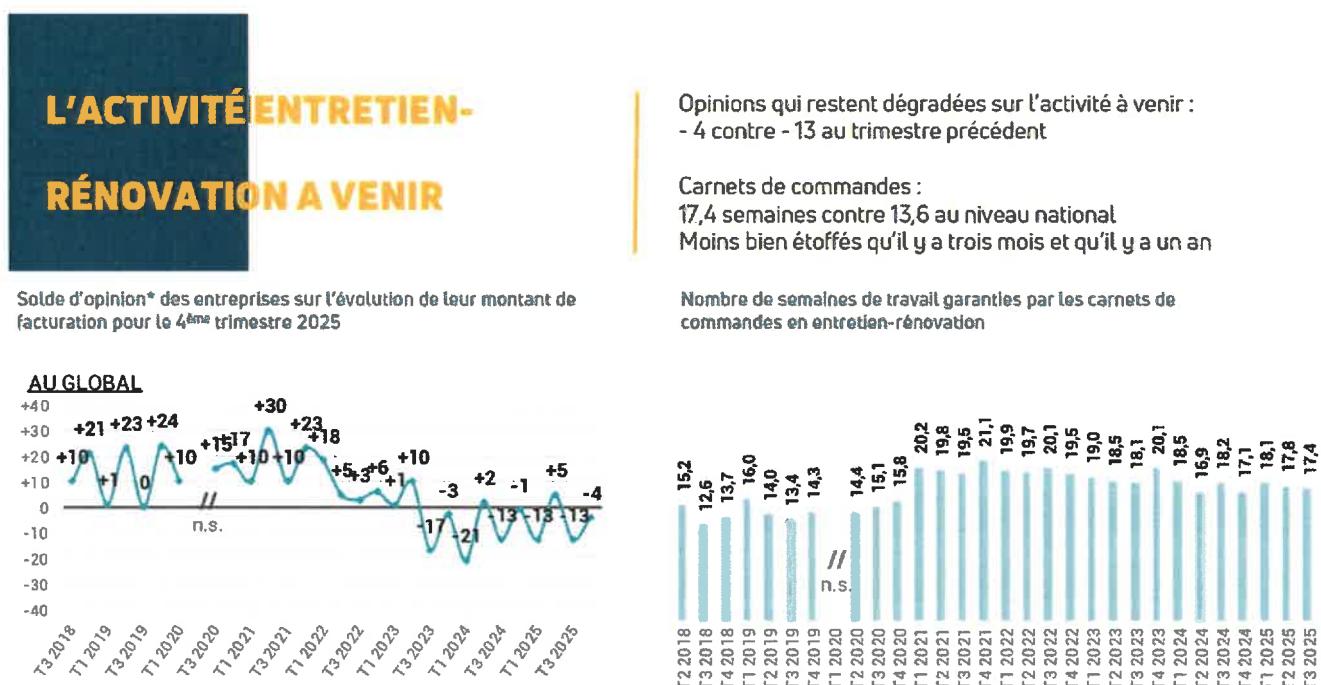
- La 1<sup>ère</sup> phase : le déploiement d'une gestion technique du bâtiment - optimisation du système de chauffage avant l'hiver - a été réalisée fin 2024, de même que l'isolation acoustique et thermique du restaurant scolaire (nous avons demandé l'acompte de 15% au titre du fonds vert le 12/02/25 en adressant la déclaration de commencement d'exécution ; point de départ du délai de 4 ans pour achever l'opération - cf p<sup>9</sup>, soit une obligation d'achèvement au plus tard fin 2028) ;
- La 2<sup>ème</sup> phase : les travaux (isolation & photovoltaïque) doivent commencer en juillet 2026.

C'est sur cette 2<sup>ème</sup> phase que porte notre demande au titre du Fonds d'Investissement pour les Territoires.

Nous avons décalé le planning pour plusieurs motifs :

- tenir compte des retours d'expérience sur les 2 rénovations thermiques que nous venons de conduire (salle G. Magueur et salle du Ponant) qui nous montrent qu'un chantier de rénovation se déroule vite et bien si les durées d'études ne sont pas trop comprimées (ex : étude structure poussée pour réduire les aléas en cours de chantier, étude acoustique ...);
- disposer d'une bonne préparation du chantier pour en réduire la durée, ce qui est important lorsqu'il s'agit d'un chantier en site occupé par des enfants comme ici une école et une maison de l'enfance (sécurité, réduction des nuisances, pédagogie sur les transitions écologiques ...);
- intégrer au planning de l'opération la durée d'instruction des autorisations d'urbanisme (déclaration préalable) ;
- intégrer au programme des travaux dans la cuisine dans le cadre du renforcement du plan de maîtrise sanitaire ;
- préserver les finances communales en répartissant les investissements sur une période un peu plus longue.

Nous escomptons également une **optimisation de la dépense publique**. En effet, les statistiques récentes de la Cellule Economique de Bretagne montrent que l'activité d'entretien-rénovation en Bretagne se ralentie, même si elle reste plus tonique ici qu'ailleurs en France (source : «*Synthèse du petit déjeuner conjoncture BTP du 2/12/25* » organisé par la Cellule Economique de Bretagne).



\* Solde d'opinion : % d'entreprises prévoient une légère ou forte hausse - % d'entreprises prévoient une légère ou forte baisse de leur montant de facturation d'entretien-rénovation

Source : Enquête Cellule Economique de Bretagne, Réseau des CTC

Petit Déjeuner Conjoncture - 2 décembre 2025

**veia** Une marque de la Cellule Economique de Bretagne

Nous projetons donc de passer les marchés de travaux au lendemain du scrutin de mars, lorsque la période pour la passation d'un marché devrait être favorable. Ce sera également un plan de charge immédiat pour des entreprises locales du BTP, sans devoir attendre l'élaboration de projets municipaux issus de nouvelles majorités.

Pour mémoire, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le 18/12/2023 le programme de travaux. Plus récemment, l'état d'avancement du projet a été présenté à l'ensemble des élus municipaux conviés en mairie de Guipronvel le 14 octobre 2025.

Il appartiendra à la future assemblée et au futur exécutif municipal de décider de lancer ou non la consultation des entreprises fin mars. Cela laisse du temps pour bien finaliser le dossier de consultation des entreprises et pour sécuriser la passation des marchés au plan juridique. Après analyse des offres (et négociation le cas échéant) en mai, le coût réel du projet sera connu, la signature des marchés pourra intervenir et le chantier pourra démarrer au début des congés scolaires en juillet. A noter qu'il sera également possible pour les futurs élus de déclarer sans suite l'opération, seul le marché de maîtrise d'œuvre étant signé à ce stade.

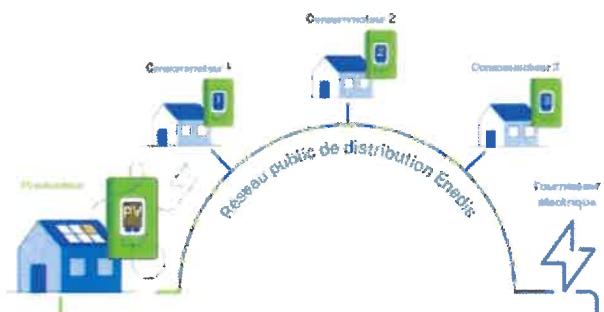
Le coût du projet a été actualisé par le document ci-joint en date du 4/11/25. L'estimation des travaux qui restent à réaliser est de 859 463 € HT (+11 802 € HT), soit un total global tenant compte des travaux déjà conduit, des honoraires et autres dépenses à 1 082 034 € HT.

C'est pourquoi, il est important pour la commune d'obtenir dans les prochains mois le montant du financement du nouveau Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) pour boucler le financement du projet et réaliser plus sereinement cette 2<sup>ème</sup> phase à partir de l'été 2026.

Soit une fin de chantier prévue début 2027 (date butoir du fonds vert : 21/10/28 soit 4 ans à compter de la date de démarrage au 21/10/24 ; cf art 4 de l'arrêté attributif du 16/04/24). Même si le planning initial a été décalé, nous devrions donc finir très largement avant cette date butoir.

A noter enfin que la commune fait le pari de l'innovation en déployant sur la salle du 456 De Gaulle actuellement en construction des panneaux solaires innovants, produits en France : <https://www.creawattgroup.com/nos-produits#luxiol>.

Si nous sommes satisfaits de cette expérience, nous pourrons envisager de la reproduire à plus grande échelle, dans le respect du code de la commande publique (en utilisant les dérogations pour les achats à moins de 100 000 € HT à la fois au titre de l'article 6 du Décret 2022-1683 pour lots dont le montant cumulé n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots et au titre des achats innovants [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/dai/marches\\_publics/oecp/achat-innovant/guide\\_achat\\_solutions\\_innovantes.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dai/marches_publics/oecp/achat-innovant/guide_achat_solutions_innovantes.pdf)).



Notre objectif de production d'électricité solaire vise actuellement 196 259 kWh/an, soit environ 52 % de la consommation d'électricité communale en autoconsommation (productions au Ponant, à la salle du 456 et à l'école). Ce palier atteint, le déploiement d'énergies renouvelables pourrait se poursuivre ensuite sur d'autres bâtiments durant le mandat 2026-2031.





MILIZAC  
GUIPRONVEL

## Le potentiel d'accueil de nouveaux élèves

-

## **Principales opérations d'urbanisation en cours sur la commune**

<https://milizac-guipronvel.bzh/ma-collectivite/presentation-de-la-commune/qui-sommes-nous/>

## Quelques éléments de contexte communal...

La localisation et l'attrait du cadre de vie communal ont permis de conduire une politique interventionniste d'aménagement de lotissements privés et communaux. Ces programmes successifs d'habitat pavillonnaire, répondant à la demande locale et/ou à celle des ménages du Pays de Brest, ont produit une forte croissance du nombre de logements, soit + 347 % en ½ siècle :

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

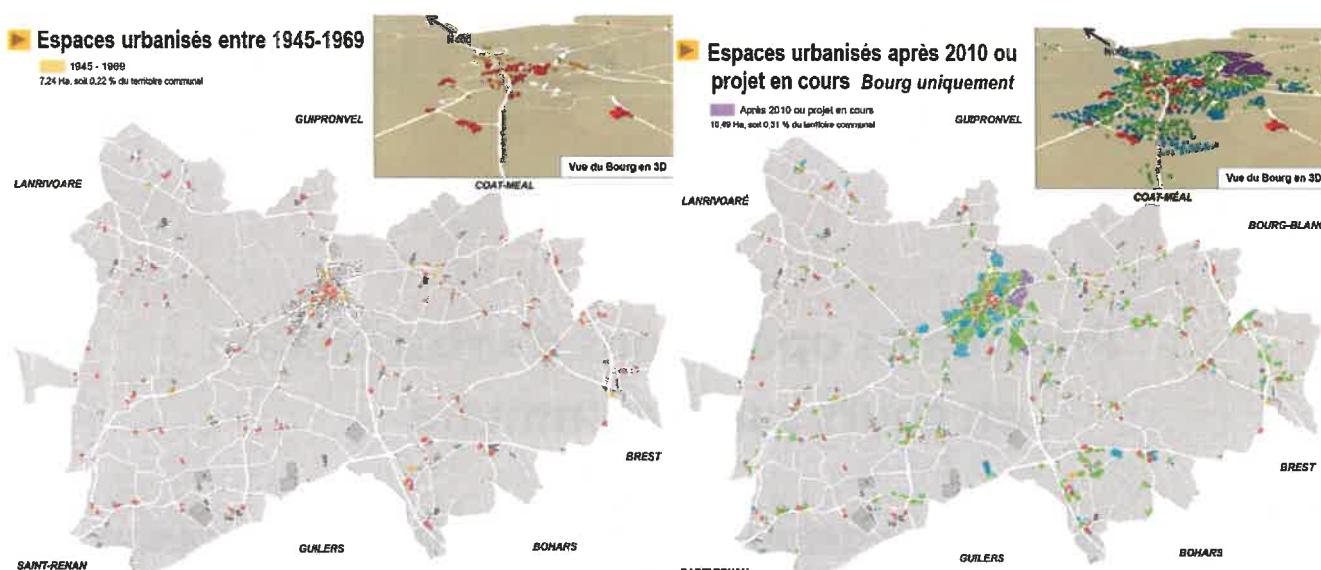
	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	401	584	889	1 113	1 249	1 459	1 709	1 792
Résidences principales	390	552	848	1 072	1 192	1 365	1 586	1 728
Résidences secondaires et logements occasionnels	5	11	13	16	10	41	55	8
Logements vacants	6	21	28	25	47	53	69	55

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-29076#chiffre-cle-3>



Malgré un desserrement de la taille des ménages (4,4 en 1968 contre 2,6 en 2019), cette évolution s'est accompagnée d'une croissance soutenue de la population (+ 263 %) en ½ siècle :

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	1 727	2 112	2 987	3 495	3 493	3 666	4 213	4 550
Densité moyenne (hab/km²)	41,5	50,7	71,8	84,0	83,9	88,1	101,2	109,3

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

[https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-29076#tableau-FAM\\_G1](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-29076#tableau-FAM_G1)

Après avoir rattrapé ainsi un certain retard de développement pour maintenir le tissu commercial et répondre aux attentes notamment des jeunes ménages, l'étalement urbain n'est plus d'actualité. Désormais, l'urbanisation se joue principalement dans la requalification des friches ou des espaces disponibles à l'intérieur des bourgs.

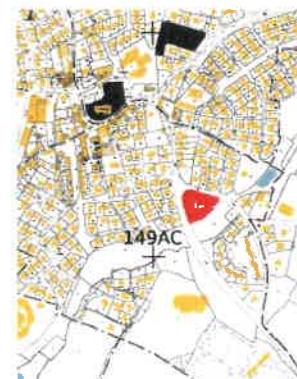
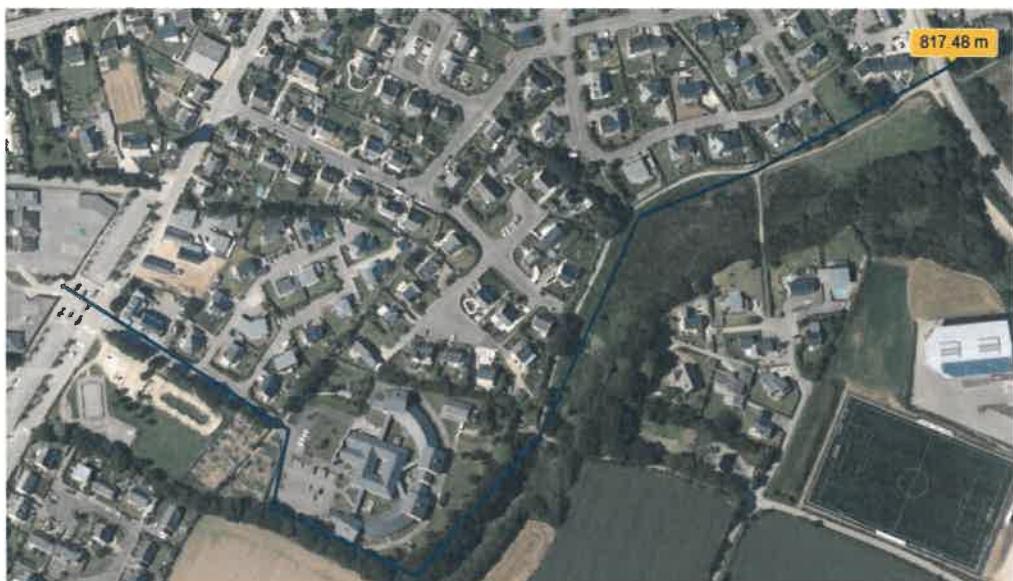
C'est ainsi que plusieurs opérations vont générer à court terme des élèves à scolariser au bourg de Milizac :

- En 26/27 : 65 logements ;
- A compter de 2027/2028 : 135 logements ;
- Total : 200 logements

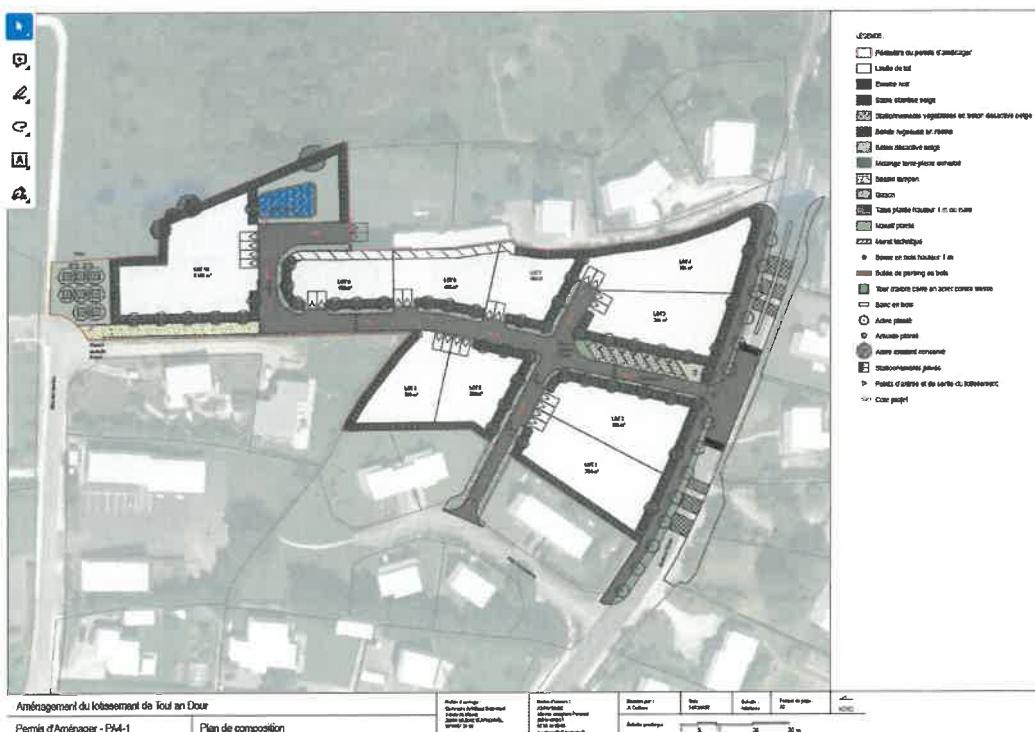
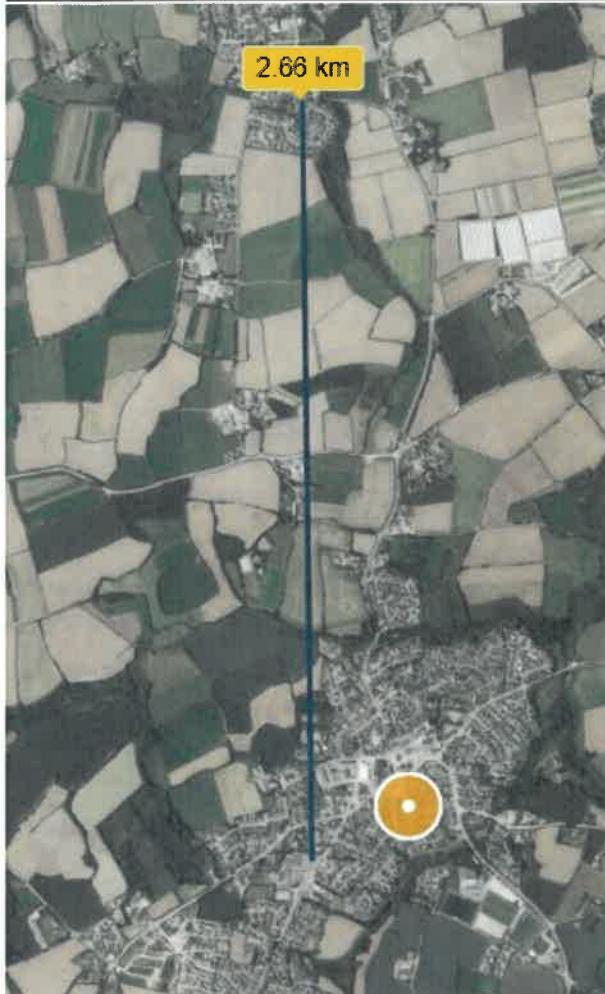
**Requalification de la friche du 456 De Gaulle – 15 pavillons et 30 appartements – à 225 ml de l'école Marcel Aymé - livraison de pavillons en cours en 2025/26 et démarrage de construction du collectif de 30 logements en avril 2026**



**Requalification de la Cité de Pont-Per – démolition de 12 logements puis construction de 21 logements  
- à 818 ml de l'école Marcel Aymé – programmation locative sociale 2026**



**Lotissement de Toul an Dour -14 logements à Guipronvel – au bourg de Guipronvel à 2,6 kms de l'école Marcel Aymé – commercialisation des lots de terrain à bâtir en cours**



Des orientations programmées d'aménagement au PLU-IH – construction de 95 logements – à environ 200 mètres linéaires de l'école Marcel Aymé – construction en 2027-28 – Opération de Keromnès Nord et Keromnès Est



Entre ces deux opérations communales, à environ 200 mètres linéaires de l'école Marcel Aymé, le promoteur IDEAL GROUPE étudie actuellement, en lien avec la commune, un programme de construction d'environ 40 logements



## **Conclusion**

Ces projets visent à répondre à une forte demande de logements sur la commune, qu'il s'agisse d'achat de terrains à bâtir, de logements en promotion ou de logements sociaux. A noter ainsi qu'il y a 8 demandes de logement social sur la commune pour une seule attribution : <https://www.demandelogement29.fr/imhowebGP29/pages/29/statistiques.html>

Enfin, le permis de construire d'une maison d'accueil spécialisé pour 61 adultes porteurs de handicaps est en cours d'instruction. Ce projet implique la création de 70 Equivalents Temps Pleins de soignants sur la commune, autant de salariés qui devront trouver un logement à compter de fin 2027/début 2028. Potentiellement, une partie de ces salariés s'installeront sur la commune avec leurs enfants.



<https://milizac-quipronvel.bzh/ma-collectivite/grands-projets-municipaux/creation-dune-maison-daccueil-specialisee/>